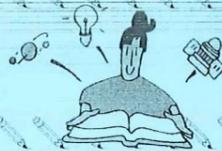




Jeu de lecture



La commune teste votre lecture de la feuille de chou. Répondez aux questions sur une simple feuille, notez votre nom et adresse (réponse avant le 10 juillet). Il y aura ensuite un tirage au sort parmi les bulletins corrects pour déterminer la ou le gagnant du jeu. Le lot sera remis le 14 juillet. Bonne chance !

1) Où se trouve le chêne que le conseil municipal a choisi d'inscrire dans l'inventaire des arbres remarquables ?



2) Qui est le titulaire de la communauté de communes pour la commission service à la population ?

3) Combien y a-t-il d'associations communales ?



4) A quelle heure aura lieu le feu d'artifice ?

5) Qui a établi le diagnostic pour le réseau d'assainissement ?

6) Qui est de permanence à la mairie le samedi matin ?



7) Quel est le jour et quels sont les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale ?

8) A quoi correspond le sigle P.L.U ?

9) Combien étions-nous au repas de printemps de la commune ?

10) Qui est le délégué communal du SIAP ?

11) Quel est le numéro de téléphone d'EDF dépannage ?



12) A quoi sert le pèse-alcool ?

13) A quelle heure se termine la brocante vide-grenier du 14 août ?

14) Combien de points sont retirés de votre permis de conduire pour avoir utilisé votre téléphone portable au volant ?

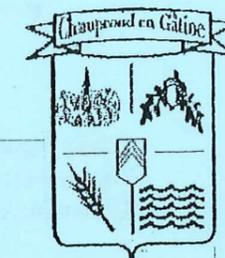
15) Quel est le jour de ramassage des emballages ménagers et cartons ?



La feuille de chou

Édition juin 2004

Bulletin municipal
de Champrond-en-Gâtine
n°10



Le mot du Maire

Voici notre dernière édition de notre bulletin municipal, il vous apportera les dernières informations communales en ce début d'été, vous trouverez également le programme de nos festivités. Je voudrais également faire appel au civisme de chacun pour que nous puissions tous profiter de la saison estivale sans être dérangés par des problèmes de voisinage, que le bon sens et la compréhension mutuelle peuvent régler sans difficultés. Je vous souhaite bien sûr comme chaque année nombreux lors de nos diverses manifestations et je vous rappelle que nous accueillerons comme d'habitude les nouveaux habitants le 14 juillet.

Je tenais également à saluer toutes celles et tous ceux qui par leurs initiatives, et souvent par leur persévérance permettent d'une façon ou d'une autre d'animer notre commune.

Les effectifs de notre école, je devrais dire de notre regroupement pédagogique augmentent régulièrement depuis quelques années, c'est évidemment un autre signe de la vitalité communale.

Bonne lecture à tous.

Sommaire

Le Mot du Maire	1
Conseil municipal	2
Résumés des conseils municipaux	3
Sécurité routière	8
Ces métiers d'autrefois	10
En Bref	12
Les associations	15
Site internet	16
Mots croisés	17
Informations pratiques	18
Jeu de lecture	20

Conseil municipal

Les membres du conseil municipal

Le Maire: Éric Legros

1^{er} Adjoint: Brigitte Wardavoit

2^{ème} Adjoint: Philippe Guillemet

3^{ème} Adjoint: Jean-Paul Vinsot

Les conseillers:

Sylvie Bigeault
Michel Fillette
Didier Guyon

Frédéric Colin
Denis Granger
Claude Imhof

Les commissions communales

Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT- Frédéric COLIN- Didier GUYON

Voirie et Réseaux:

Philippe GUILLEMET- Frédéric COLIN-
Didier GUYON

Fêtes: Brigitte WARDAVOIR

Personnes hors conseil:

Sylvie AUDENAERT- MICHEL Sylvie- Marie-France
BEAUCHET- Nicole CAILLARD- Daniel VIDAL-
Etienne VALMALLE

Finances:

Philippe GUILLEMET- Sylvie BIGEAULT-
Didier GUYON - Claude IMHOF

Fleurissement: Brigitte WARDAVOIR

Centre communal d'Action Sociale:

Éric LEGROS-Brigitte WARDAVOIR-
Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil:

Nicole CAILLARD- Mylène DUBESSET-
Micheline GUILLEMET- Michelle MICHEL

Communication Information:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-
Philippe GUILLEMET - Jean-Paul VINSOT
Personnes hors conseil: Véronique REAUD

Intercommunalité:

Éric LEGROS- Brigitte WARDAVOIR-
Claude IMHOF

Tuteur emploi-jeune: Éric LEGROS

Regroupement pédagogique:

Brigitte WARDAVOIR- Sylvie BIGEAULT-
Michel FILLETTE

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de La Loupe:

Délégués titulaires: Éric LEGROS
Michel FILLETTE

Délégués suppléants: Brigitte WARDAVOIR
Didier GUYON

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET
Jean-paul VINSOT

Délégués suppléants: Brigitte WARDAVOIR
Claude IMHOF

Syndicat électrique:

Délégués titulaires: Denis GRANGER
Didier GUYON

Délégués suppléants: Éric LEGROS
Philippe GUILLEMET

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire: Claude IMHOF
Délégué suppléant: Éric LEGROS

Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire: Claude IMHOF
Délégué suppléant: Frédéric COLIN

Syndicat d'initiative de La Loupe:

Délégué titulaire: Denis GRANGER
Délégué suppléant: Claude IMHOF

Jumelage du canton de La Loupe:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

Comité de Bassin d'Emploi:

Éric LEGROS- Claude IMHOF

Centre National d'Action Sociale:

Éric LEGROS

Sécurité routière:

Frédéric COLIN

Délégué à la défense: Philippe GUILLEMET

Communauté de communes: Éric LEGROS:
Président de la commission développement

◆ Sécurité sociale

Lundi au Vendredi de 8h00 à 17h00
12, rue de la bruyère : 02 37 81 07 77

◆ Syndicat d'initiative

Mardi au Samedi de 10h00 à 12h00
Rue du château : 02 37 81 24 00

◆ RMI

S'adresser à la DGAS
02 37 53 57 30

◆ ADMR

Mardi : 14h00 à 17h00
Mercredi : 10h00 à 12h00
3^{ème} Jeudi du mois : 10h00 à 12h00
11, rue de la Plaine : 02 37 29 90 59

◆ Conseiller général

M: Renard
2^{ème} et 4^{ème} Mardi de 10h00 à 12h00
A la Mairie : 02 37 81 27 23

◆ Relais Emploi

Mme Prioville
Mercredi, Jeudi, vendredi : 8h30 à 12h00
Mardi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Numéros de téléphone

Pompiers 18
Gendarmerie 17
Samu 15

Médecins

Docteurs Daniel BIGARD, Michèle CASADEI-
PUIS, Philippe PUIS et Leonardo WOLFROM :
02 37 81 21 18

Docteur Jacques LYSZLIEWICK
02 37 81 17 48

Docteurs Monique et Roger SERRY
02 37 81 19 46

Ambulances
Ambulances Assistance Secours
02 37 81 24 59

Ambulances Loupéennes : 02 37 81 15 66

Infirmières

Cabinet Mmes BRIAND et DUPIN
02 37 81 04 88

Cabinet V DOLLEANS 02 37 81 06 58

Cabinet C. GONSARD 02 37 81 09 04

Chirurgiens - dentistes

Cabinet du Dr COULANGE 02 37 81 09 43

Cabinet des Drs SEMERY - SACCENTI
02 37 81 05 12

Kinésithérapeutes :

Cabinet Jean-Guy DUBREUIL 02 37 81 13 92

Cabinet Gilles TOULEMONDE 02 37 81 30 11

Pharmaciens :

Pharmacie centrale : 02 37 81 19 89

Pharmacie de l'Etrier : 02 37 81 13 19

Laboratoire d'analyse médicale :
02 37 81 30 00

Hôpital - Maison de retraite : 02 37 29 33 11

EDF Dépannage 0 801 28 48 68

Lyonnaise des Eaux

Clientèle : 0 810 381 381

Urgence (24 h /24) 0 810 881 881

S.I.R.T.O.M 02 37 23 32 63

Vétérinaire : 02 37 81 04 66

Mairie de La Loupe : 02 37 81 10 20

Mairie de Montlandon : 02 37 49 82 78

Mairie de Fontaine-Simon : 02 37 81 83 02

Mairie de Saint-Eliph : 02 37 81 18 23

Mairie de Saint-Victor-de-Buthon :
02 37 81 15 04

Mairie de Montireau : 02 37 37 31 37

Mairie de Le Thieulin : 02 37 49 81 02

Mairie de Meaucé : 02 37 81 01 27

Mairie de Manou : 02 37 81 85 13

Mairie de Vaupillon : 02 37 81 02 89

Mairie de Belhomert-Guehouville :
02 37 37 01 18

Mairie de Saint-Maurice : 02 37 37 02 17

Mairie de Les Corvées-les-Yys :
02 37 49 80 79

Informations pratiques

Mairie de Champrond-en-Gâtine

Tél. : 02 37 49 80 20
Fax : 02 37 49 80 26
E-mail : contact @ champrond-en-gâtine.org
Site : www.champrond-en-Gâtine.Org

Permanences et ouvertures de la Mairie :

Le Mardi : 17h à 19h : Mr LEGROS
Le jeudi : 17h à 19h : Mr GUILLEMET
Le Samedi : 9h30 à 11h30 : Mme WARDAVOIR

Permanences et ouvertures de la Mairie au mois d'août :

La mairie sera fermée du 2 août au 28 août 2004.

Deux permanences seront assurées les samedis 21 et 28 août de 9h30 à 11h30.

Si vous emménagez à Champrond, il est utile de se présenter à la mairie pour :

- ◆ S'inscrire sur les listes électorales du 1^{er} septembre au 31 décembre
- ◆ Modifier son adresse sur sa carte d'identité
- ◆ Si votre nouvelle habitation est raccordée au réseau d'assainissement : donner la date d'arrivée ainsi que votre adresse

Les déchets

**Ouverture des déchetteries
(Du 1^{er} mars au 31 octobre)**

Déchetterie de Saint-Eliph :

Mardi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00
Mercredi : 14h00 à 19h00
Vendredi : 14h00 à 19h00
Samedi : 9h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00
Dimanche : 9h00 à 12h00

Déchetterie de Courville sur Eure:

Lundi : 14h00 à 17h30
Judi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Dimanche : 9h00 à 12h00

Pharmacies

Il n'est plus possible de connaître les pharmacies de garde à l'avance.

En cas de besoin, il est désormais nécessaire d'appeler le 17.

Permanence de La Loupe

- ◆ **ADASEA**
2^{ème} et 4^{ème} Jeudi du mois : 14h30 à 17h00
- ◆ **Assistants Sociaux**
A la mairie, sur rendez-vous
02 37 53 57 30
- ◆ **Animateur insertion**
Mardi 14h à 16h30, à la mairie
M. Gaudi chaud : 02 37 53 57 30
- ◆ **CAF**
2^{ème} et 4^{ème} Mercredi du mois : 13h30 à 15h00
A la mairie
02 37 81 27 23
- ◆ **OPAC**
2^{ème} Mercredi du mois, à la mairie
Mlle Principaud
- ◆ **PAIO**
Mardi : 10h30 à 12h30
1, rue Maunoury : 0237 81 38 93
- ◆ **Retraite**
1^{er} et 3^{ème} Mercredi du mois : 13h30 à 16h30
A la Mairie

Résumés des conseils municipaux

Réunion du 26 février 2004

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 26 février 2004 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Éric, Maire au lieu ordinaire de ses séances.

Absente : Sylvie Bigeault pouvoir à Didier Guyon

Quelques précisions sont apportées depuis la précédente réunion :

- A propos du financement du Panneau Identitaire Communal, il a été décidé de solliciter la subvention départementale dans le cadre du CDDR, qui ne permettra donc pas de financer d'autres projets sur le contrat qui expire en 2006.
- Après renseignements pris auprès de la D.D.E., le reclassement de la voirie communale peut se faire avec un géomètre, ce qui impliquerait un coût élevé, ou par le classement des voies communales issues du tableau du remembrement, solution à retenir.

•COMPTE ADMINISTRATIF 2003 : SERVICE D'EAU

Le compte administratif 2003 est approuvé après examen des comptes. En section d'exploitation, il fait apparaître un déficit de 443.38 € et un résultat cumulé excédentaire de 3 828.89 €. En section d'investissement, il présente un déficit de 2 573.81 € et un résultat cumulé excédentaire de 598.24 €.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 3 828.89 €, ce résultat est affecté en section d'investissement pour 2 468 € et reporté en section d'exploitation pour 1 360 €
- un excédent d'investissement de 598.24 €, ce résultat est reporté en section d'investissement.

•BUDGET PRIMITIF 2004 : SERVICE D'EAU

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 2 200 € en dépenses et en recettes, ce qui correspond essentiellement pour les dépenses au remboursement des intérêts des emprunts et pour les recettes au report du résultat 2003 et à la surtaxe communale.

En section d'investissement, le budget s'équilibre à 3 196 € en dépenses et en recettes. Les dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts et les recettes de l'affectation du résultat 2003. Ce budget est adopté à l'unanimité.

•COMPTE ADMINISTRATIF 2003 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2003 est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section d'exploitation un excédent de 4 166.77 €, qui est affecté en section d'investissement. En section d'investissement, il présente un résultat excédentaire de 18 951 €, à noter des restes à réaliser 2003 pour 4 700 € en recettes (solde subvention extension du réseau d'assainissement rue de l'Étang) et pour 600 € en dépenses (branchement EDF rue de l'étang), soit un excédent net de 14 851 € qui est reporté en section d'investissement.

•BUDGET PRIMITIF 2004 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2004 s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 500 € en section d'exploitation et à 233 750 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu la construction du silo à boue pour 180 000 € et la réhabilitation du réseau d'assainissement pour 50 000 € sachant que le projet global de réhabilitation est estimé à 90 000 €. Un avis technique sera demandé quant à la réalisation de ces travaux par tranche sachant que la TVA imputée aux travaux de construction du silo à boue sera recouvrée en 2006 et permettrait alors de financer une tranche des travaux. Les parties de réseau à réhabiliter ont en effet été localisées par le diagnostic établi par Sesaer.

De nouveaux amortissements sont intégrés au budget puisque les travaux sont terminés ; le plan de zonage et le diagnostic du réseau sont donc amortis sur 5 ans, les travaux d'extension du réseau rue de l'étang sur 60 ans et la remise à niveau de tampons sur 10 ans. En section d'exploitation, la consommation d'électricité de la station d'épuration jusqu'alors intégrée dans le budget communal est prévue à ce budget. Il s'avère que la consommation d'électricité est importante car la station d'épuration traite des eaux parasites provoquées par des fuites du réseau, d'où l'intérêt de réhabiliter le réseau.

•COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES BATIMENTS

Mr le Maire présente au conseil le compte-rendu de la visite des bâtiments communaux du 07/02/04 :

Église :

Les travaux effectués sur le clocher ont été vérifiés,

L'entreprise doit reprendre des pierres sous les abat-sons, la fixation des filets anti-pigeon est à revoir. Le grillage plus solide que le filet est à préconiser.

Prévisions :

- remise aux normes électriques dans la nef, le chœur et le clocher.
- remplacement d'un vitrail côté Sud du clocher par du verre
- mise en valeur de la fontaine
- éclairage du cadran
- remise en conformité de l'installation de gaz
- vérification de la solidité de fixation de quelques statues
- consolidation de plusieurs marches d'accès au clocher
- couverture côté Sud plus endommagée que celle côté Nord avec mise en place de gouttières
- nettoyage de la gouttière près du cèdre
- élagage du cèdre
- réfection des statues et pierres d'angle de la corniche côté chapelle Sainte Vierge.

Annexe :

Des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ruelle du Prieuré ont été remarqués, les travaux d'extension du réseau de gaz pourraient permettre la canalisation de l'eau par la mise en place de caniveaux.

•PROJETS DE TRAVAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES

La société Hydroscoop a établi un devis de travaux à réaliser par la Communauté de Communes. Les projets de canalisation des vallées situées à l'Arcis et au Grand Plan ont été annulés, à l'Arcis les travaux sont trop coûteux et au Grand Plan les travaux ne sont pas du ressort de l'hydraulique agricole car la vallée reçoit des eaux chargées. Le curage d'une partie de la vallée est à prévoir par la commune. Il faudra avant toute intervention que tous les riverains se soient mis aux normes. Par contre, les travaux aux Berroux et à la Huberderie sont possibles. Le conseil décide donc de retenir ces travaux sachant qu'ils ne seront plus financés par les riverains depuis que la compétence hydraulique agricole a été intégrée à la communauté de communes.

•QUESTIONS DIVERSES

-Mr le Maire a reçu une proposition des Pages Jaunes de France Télécom concernant l'inscription de l'adresse Internet et du numéro de fax dans l'annuaire pour 83 € par an. Refus du conseil.

-Le P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) sollicite une cotisation annuelle de 129.27 € sachant que cette permanence a accueilli deux jeunes de la commune en 2003. A voir dans le cadre de la communauté de communes.

-Mr le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent, à s'inscrire aux formations pour élus dispensées par l'Association des Maires d'Eure et Loir. Lors de la précédente réunion, des délégués ont été désignés au sein des commissions de la communauté de communes, mais il y a lieu de définir les membres titulaires et suppléants :

Aménagement de l'espace communautaire et voirie :

Titulaire : J.P. VINSOT

Suppléant : M.FILLETTE

Action de développement économique :

Titulaire : B.WARDAVOIR

Suppléant : E.LEGROS

Protection et mise en valeur de l'environnement

Titulaire : P.GUILLEMET

Suppléant : D.GRANGER

Services à la population :

Titulaire : F.COLIN

Suppléant : B.WARDAVOIR

Éducation, sport et culture :

Titulaire : C.IMHOF

Suppléante : B.WARDAVOIR

Finances et fiscalité :

Titulaire : S.BIGEAULT

Suppléant : D.GUYON

-Mr le Maire présente au conseil deux tableaux indiquant les charges transférées à la Communauté de Communes, l'un établi sur la base de 2003 et l'autre sur la moyenne 2001/2002/2003. Il s'avère que la compensation attribuée à notre commune est plus importante sur la moyenne 2001/2002/2003, position à défendre par notre commune.

-Des prévisions budgétaires concernant l'acquisition de mobiliers (étagères, table de lecture et poste informatique) pour la bibliothèque sont présentées au conseil, coût : 1 310 €, accord du conseil

-La prochaine tranche de travaux de gaz Grande Rue débutera en avril ou mai 2004.

-Le S.I.A.P. propose de placer le panneau identitaire communal à côté du monument aux morts, le conseil souhaite qu'il soit placé entre les panneaux et les WC publics.

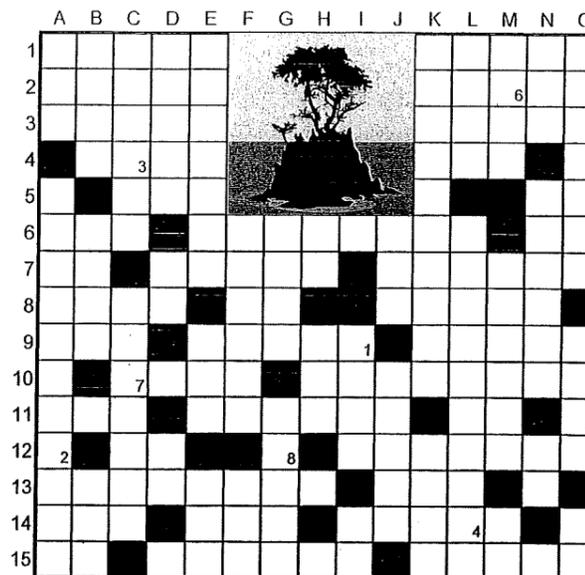
-Mr le Maire informe le conseil que les travaux sur la RD 941 ont engendré la suppression de haies mais qui seront compensées par des indemnités sollicitées par le biais du Parc Naturel Régional du Perche.

-Les bilans financiers des associations des Anciens Combattants et du Club de l'Amitié sont présentés au conseil. Le Club de l'Amitié accepte de continuer ses activités pendant un an.

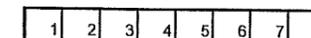
Mots croisés

LES MOTS CROISES DE G. DEMANGE

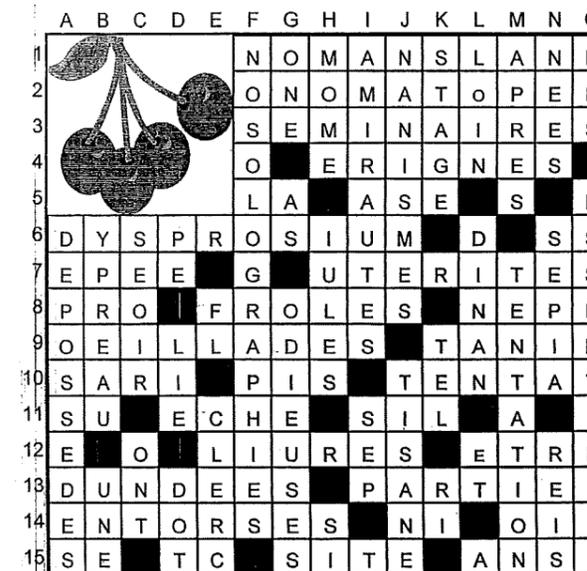
GRILLE N° 7



Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante :
« Dragua avec délicatesse »



SOLUTION DE LA GRILLE N° 5



Le mot caché est : GENDARME

HORIZONTALLEMENT :

1. En bordure de mer-On les prend sur le champ pour avoir du « blé ».
2. N'adores pas pour autant-Enleva peut-être le meilleur.
3. Hansen découvrit son bacille-....et souvent chers.
4. Nuancer-Ré ou Sein.
5. Répartition-Célèbre vache.
6. N'est plus-Spontané-Après une ou plusieurs étoiles.
7. Signe de richesse-Chapeau rond-Uniques en leurs genres.
8. Noyau-Fin d'infinif-Dynastie anglaise.
9. L'autre, dans une œuvre de Paul Valéry-Grande épée-Espèce.
10. Vêtement indien-Froid très rigoureux.
11. Chemins de halage-Chasse africaine-Aimée par Zeus.
12. Ruines anciennes-Approuvée à l'Assemblée.
13. Abris-Tenta.
14. Perdue en mer-Prépare les grands commis de l'état-Etait donc dehors.
15. Obtenu sans difficulté-Cannes à pêche-Perds.

VERTICALEMENT

- A. Instrument de torture-Théorie du devoir professionnel.
- B. Attache-Petite formation musicale-Métal courant.
- C. Coupe les jambes-Peut être bientôt une fente.
- D. Administrer-Pronom personnel-Note.
- E. Extrait de la fève de Calabar-Lentilles-Roue à gorge.
- F. La résistance gauloise y prit fin-Instance internationale.
- G. Préjudice-Grosse lanterne.
- H. Le premier-Se risqua.
- I. Astiqua-Préposition.
- J. Cardinal oriental-Réceptif.
- K. Dangereuse-Armées anciennes.
- L. En arrière-Elle fait suer.
- M. Se manifeste souvent par des éclats-Passereau jaune et noir-Sigle d'un commandement
- N. Décoration de bassin-Comme mort-Sigle européen.
- O. Tamisons-Met un œil-Vieilles habitudes.

Découvrez le site de
Champrond-en Gâtine.



Réunion du 26 mars 2004

Le conseil municipal de Champrond-en-Gâtine s'est réuni le jeudi 25 mars 2004 à 20 h 30 en session ordinaire sous la présidence de Mr Legros Éric, Maire au lieu ordinaire de ses séances.

Absent : Claude Imhof pouvoir à Brigitte Wardavoir

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 26 février 2004, qui est approuvé à l'unanimité.

Quelques précisions sont apportées depuis la précédente réunion à propos :

-Du silo à boue, des travaux effectués pour la purge du terrain situé sous les lits de séchage afin de consolider la construction de la voirie intérieure d'accès à la station et la construction d'une clôture mitoyenne ont fait l'objet d'un devis complémentaire car ils n'étaient pas prévus dans le marché, le surcoût s'élève à 3 023.24 € TTC. demandée par la commune.

Le projet de budget de la communauté de communes a été établi lors de la commission de finances du 24/03/04, le fonctionnement s'élève à 2 millions d'euros environ tandis que l'investissement est d'environ 46 000 €, ces chiffres sont des estimations aléatoires étant donné que la communauté de communes ne fait que commencer et qu'elle ne connaît pas toutes ses ressources. Le taux moyen de taxe professionnelle est de 9.44 % et la durée d'harmonisation entre les communes est d'environ 6 ans.

•COMPTE ADMINISTRATIF 2003 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2003, qui laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 54 642.50 € et en section d'investissement un déficit de 35 786.35 €.

Le compte administratif 2003 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 54 642.50 €, une partie de cet excédent (35 786.35 €) est affectée en recettes d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le solde 18 856.15 € est reporté au budget primitif 2004 en section de fonctionnement.

•BUDGET PRIMITIF 2004 :

Monsieur le Maire donne lecture d'une part des propositions du budget fonctionnement par articles, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 239 972 €.

L'association J.M.F. est en sommeil, la F.O.L. association assure les mêmes activités que la J.M.F., la subvention accordée sera versée à F.O.L.

D'autre part, il présente le projet de budget investissement dont les orientations budgétaires avaient été émises par la commission des finances du 18/03/04 et dans lequel il est prévu :

-la remise aux normes électricité de l'église :	3 600 €
-la réfection du cablage des cloches :	2 251 €
-la réfection du chemin du Grand Bois Landry :	15 000 €
-les volets de la mairie :	5 700 €

Les travaux de voirie avaient été prévus au budget primitif 2003 mais sont actuellement en cours de réalisation, par conséquent il est nécessaire de les prévoir à nouveau, n'étant pas inclus dans les restes à réaliser 2003, il en est de même pour les volets de la mairie qui seront réalisés prochainement.

- acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine:	300 €
- illumination de l'église :	8 600 €
- tondeuse:	5 000 €
- plan local d'urbanisme (première tranche):	6 000 €
- acquisition d'une imprimante laser:	200 €
- mobilier bibliothèque:	1 600 €
- rideaux classe cycle 3:	350 €
- sortie de secours classe cycle 2:	3 500 €
- regard antigel 68 grande rue:	400 €
- outillage:	350 €
- illuminations de Noël:	861 €

Des investissements pour un montant total de 53 712 €.

Mr le Maire rappelle qu'il avait estimé l'acquisition d'une tondeuse à 5 000 €, sachant qu'il y a nécessité d'acquérir un équipement performant, d'une part pour un gain de temps appréciable et d'autre part pour une meilleure qualité de tonte ainsi qu'un confort de travail pour les utilisateurs sachant que la tondeuse actuelle se trouve dans un état moyen.

Le conseil décide d'acquérir une tondeuse à 5 000 €.

A noter des restes à réaliser 2003 qui s'élèvent en dépenses à 62 000 € et à 53 498 € en recettes.

En section d'investissement, le budget s'équilibre donc à 161 599 € en dépenses et en recettes. Un prêt de 30 000 € sera contracté pour assurer l'équilibre budgétaire. D'autre part, Mr le Maire propose d'augmenter la taxe d'habitation dont le taux communal passerait de 6.98 % à 7.54 %.

Le conseil adopte le budget primitif.

•PLAN LOCAL D'URBANISME

En ce qui concerne la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme, elle avait été écartée lors de la commission de finances mais pour que le développement de la commune ne soit pas ralenti, il serait souhaitable de réaliser une tranche de la procédure de mise en place cette année.



Sécurité routière



Voici un récapitulatif des nombreuses modifications du code de la route les plus importantes depuis les lois du 31 mars 2003 et du 12 juin 2003.

Contraventions créées ou modifiées

Nature de l'infraction	Classe de contravention	Points retirés	Suspension de permis
Usage d'un téléphone portable tenu en main	2ème classe	2 points	
Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence	2ème classe	3 points	3 ans
Circulation dans un couloir d'autobus ou sur une voie réservée à certains véhicules	4ème classe		
Stationnement sur les pistes cyclables ou en bordure de celles-ci	2ème classe		
Stationnement sur un emplacement handicapé	4ème classe		
Stationnement dangereux	4ème classe	3 points	3 ans
Stationnement sur les bandes centrales des chaussées	4ème classe	2 points	3 ans
Défaut de port de ceinture de sécurité ou de casque	4ème classe	3 points	
Transport d'enfants de moins de 13 ans dans des conditions irrégulières (absence de ceinture) ou de moins de 10 ans sans dispositif de retenue	4ème classe		
Franchissement de ligne continue	4ème classe	3 points	3 ans
Changement de direction non signalé	2ème classe	3 points	3 ans
Non-respect des distances de sécurité	4ème classe	3 points	3 ans
Dépassement dangereux	4ème classe	3 points	3 ans
Accélération ou refus de serrer à droite d'un conducteur sur le point d'être dépassé	4ème classe	2 points	3 ans
Dépassement de la vitesse autorisée	< 20 km/h 4ème classe > 20km/h et < 30 km/h 4ème classe > 30 km/h et < 40 km/h 4ème classe > 40 km/h et < 50 km/h 4ème classe > 50 km/h 5ème classe	1 point 2 points 3 points 4 points 4 points	 3 ans 3 ans 3 ans
Conduite en état alcoolique (>0,25 mg/l et < 0,4 mg/l d'air expiré ou > 0,5 g/l et < 0,8 g/l dans le sang)	4ème classe	6 points	3 ans
Détention ou usage d'un " détecteur de radar "	5ème classe	2 points	3 ans

Délits créés ou modifiés

Nature de l'infraction	Amende	Points retirés	Suspension de permis	Emprisonnement
Conduite sous l'emprise de stupéfiants	4 500,00 €	6 points	3 ans	2 ans
Conduite en état alcoolique (> 0,4 mg/l d'air expiré ou > 0,8 g/l dans le sang)	4 500,00 €	6 points	3 ans	2 ans
Conduite sous l'emprise de stupéfiants et d'alcool	9 000,00 €	6 points	3 ans	3 ans



Comice agricole

Les résultats des concours à La Loupe du 6 juin ont donné pour les participants de la commune :

- **Polycultures et élevages** : Prix spécial pour Mr Bournisien Joël, Les Vitriers, avec une mention spéciale pour son troupeau d'allaitantes et l'alimentation des taurillons fabriquée à la ferme à base de farine de blé, maïs et pois.

- **Elevage ovins** : Prix spéciaux race normande :
Prix d'élevage : 3^{ème} Gaec Beaudoux
Championnat jeune : Rondelle : Gaec Beaudoux
Meilleure laitière : Nattière : Gaec Beaudoux

- **Prix de moralité** : Aux ouvriers agricoles du canton de Bonneval comptant au moins cinq années de bons et loyaux services dans la même exploitation : M. Martial Bulou, employé par Mr Texier depuis 21 ans.



Sécurité



En cas de départ en vacances, prévenez la gendarmerie la plus proche de chez vous ainsi que vos voisins pour que votre maison soit surveillée et que vos vacances soient plus paisibles.

En cas de grosse chaleur, nous invitons les personnes âgées vivants seules à contacter la mairie. Il est nécessaire pour ces personnes même si elles n'en ressentent pas le besoin de s'hydrater régulièrement. Enfin pour garder une certaine fraîcheur dans votre habitation, laissez les portes et volets fermés la journée et n'aérez que le soir venu lorsque les températures auront chuté.

Rectificatifs

Les problèmes sur la place de l'église concernent le n° 5 et non pas le n° 1 comme c'était précisé lors de la dernière édition de la feuille de chou.

A la demande de M. Hardy Jean et de M et Mme Dectot, nous indiquons qu'aucun litige n'existe entre ces personnes.

Nuisances sonores



Il est rappelé que les aboiements des chiens nuisent aux voisins.

Ordures ménagères

Le jour de ramassage dans le bourg et à Beurepaire des emballages ménagers et cartons a lieu le mercredi des semaines impaires (en cas de jour férié le ramassage a lieu le jeudi) soit :

Judi 15 juillet	Mercredi 8 septembre
Mercredi 28 juillet	Mercredi 22 septembre
Mercredi 11 août	Mercredi 6 octobre
Mercredi 25 août	Mercredi 20 octobre

Que faire ?

Que faire lorsque que l'on trouve un animal blessé ou tué lors d'une collision ?

- **Espèces protégées** : L'auteur de la découverte doit informer un agent compétent en matière de police de la chasse et de protection de la nature (ONCFS, gendarmerie, police nationale, ...), seul habilité à procéder à la saisie du cadavre de l'animal.

- **Espèces chassables** : Il faut prévenir les services de la commune sur le territoire de laquelle la collision a eu lieu.

Destination des animaux sauvages victimes d'une collision

Espèces protégées : ♦ Animal mort : l'animal est saisi par des agents compétents

♦ Animal blessé : transport vers un centre de sauvegarde par une personne habilitée ou autorisée

Espèces chassables : ♦ Animal mort :

- Enfouissement (moins de 40 kg)
- Équarrissage (plus de 40 kg)

♦ Animal blessé :

- Abattage si non viable (par une personne réquisitionnée par le maire)

- Transport vers un centre de sauvegarde (par une personne habilitée ou autorisée)

En bref

État civil

Naissance



Victorien GILLET
Né le 20 juin 2004
A Le Coudray

Décès

Mr LEBRETON Yves
Né le 27 juin 1935

Est décédé le 5 mai 2004
A Montreuil

Petites annonces

Vente à domicile de loisirs créatifs

Une écoute, des idées, des démonstrations vous seront proposées. De nombreux produits seront présentés tels que des bougies, des peintures, du collage de serviette, du modelage, moulage...

N'hésitez pas, contactez nous pour de plus amples informations au
06 11 29 11 39 ou par fax au 02 37 81 83 13

Vends, TONDEUSE TRACTEE
VIKING STIHL,
Coupe 43 cm, de juin 2003
ETAT NEUF
Valeur 796 €, vendue 565 € à
débatte.
02 37 49 86 23



A LOUER



Logement F2

situé au 70 Grande Rue, à l'étage.
Cuisine, séjour, une chambre,
salle d'eau, WC.

Loyer 230 €, sans les charges

S'adresser à la mairie 02 37 49 80 20

Vous pouvez déposer vos annonces à la Mairie. La prochaine feuille de chou paraîtra courant septembre 2004.

Recensement

Jeunes français de 16 ans, garçons et filles, faites vous recenser !

Dès le jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, présentez-vous (ou votre représentant légal) à la Mairie de votre domicile avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents et, si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire !

Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie; elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours de la fonction publique : Bac, permis de conduire ...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Tours :

Centre du service national
Quartier Baraguey d'Hilliers
60 bis boulevard Thiers
37 000 TOURS

tél. : 02 47 77 21 55

Adresse Internet : cm-trs@dsn.sga.defense.gouv.fr

Reprise des cours d'Informatique Adultes Association Les Contrats Bleus

Ces cours sont uniquement accessibles aux :

- ◆ Parents de jeunes qui disposent d'un passeport jeunesse,
- ◆ Bénévoles et salariés de l'association
- ◆ Membres du Conseil d'Administration

Les cours d'informatique se déroulent à la Maison des Jeunes de La Loupe
le mercredi de 18h00 à 19h30
Le nombre de places est limité à 8 inscrits par session

Les inscrits s'engagent à participer aux 10h30 de formation (7 cours de 1h30).
Les cours sont dispensés sur des Personal Computers (PC) et en aucun cas sur des Macintosh (Apple).

Participation demandée : 50 € pour une session
Les inscriptions débutent le 1^{er} juin 2004
Auprès de Gwenaëlle VALADE
Au 02 37 29 94 47

Des arrhes de 20 % vous seront demandées à l'inscription

Programme 2004-2005

Première session du 1^{er} Décembre 2004 au 2 février 2005

Initiation à l'outil informatique :

- ◆ Présentation de l'outil informatique
- ◆ Gestion des logiciels(installer, désinstaller, ouvrir)
- ◆ Ordonner ses documents (Dossiers, Fichiers)

Cette première session s'adresse aux débutants soucieux de cerner l'utilisation générale de l'ordinateur avant de voir l'utilisation des différents logiciels.

Deuxième session du 23 février au 20 avril 2005

Découverte de logiciels :

- ◆ Présentation de Word et excel
- ◆ Utilisation de ces deux logiciels
- ◆ Présentation d'autres logiciels Windows

Cette session s'adresse aux personnes qui souhaitent découvrir ou approfondir le logiciel de traitement de textes (Word) ou le tableur (Excel).

Troisième session du 11 mai au 22 juin 2005

Travailler l'image avec un ordinateur :

- ◆ Présentation du logiciel Adobe Photoshop
- ◆ Découverte du logiciel Power Point
- ◆ L'image et Internet

Cette dernière session se veut plus ludique, axée sur la découverte du monde de l'image via l'ordinateur.

Ces métiers d'autrefois

Bourelrier

A la campagne, les bourelriers sont nombreux dans les régions de forte agriculture où les bêtes de somme, chevaux mais aussi bœufs et ânes, leur procurent, amplement du travail. On trouve aussi le bourelrier, sellier, dans les bourgs et villes où les chevaux de trait et de selle sont plus nombreux, notamment à partir du XVIIIème siècle avec le développement de la diligence, des carrosses etc.

La principale matière travaillée par le bourelrier est le cuir de bœuf ou de vache qui, lorsqu'il est de bonne qualité est le plus résistant. Il utilisait parfois le cuir de mouton. Le bourelrier devait aussi utiliser différents tissus, toiles caoutchoutées, moleskine. Pour fabriquer les colliers, il devait également travailler le bois et utiliser des clous, rivets, ferrures et autres pièces de métal, ainsi que de la bourre (poils d'animaux ou filasse de chanvre)- d'où le nom de ce métier.

Au fil du temps

Le métier de bourelrier est très ancien. Il serait apparu en France au IV siècle. En 1268, les statuts de la corporation indiquent qu'ils sont « faiseur de colliers à cheval et de dossières de selle et de toute autre manière de bourrellerie ». A partir de 1400, chaque apprenti peut devenir maître après avoir accompli son chef-d'œuvre, en l'occurrence un harnais complet. Plus tard, la corporation se divisa en bourelrier (dans les campagnes) et sellier (plus citadin).

Avec l'apparition des machines, les chevaux ont disparu de nos campagnes et, avec eux, l'activité du bourelrier s'est réduite.



Distillateur ambulant

Héritier d'une tradition centenaire, le distillateur ambulant parcourt plusieurs dizaine de villages à la belle saison pour transformer le marc du fruit, fourni par le bouilleur de cru, en un liquide de feu appelé eau-de-vie.

Sa passion le prédestine aux régions viticoles tout d'abord; le sud-ouest et l'ouest de la France. Mais on le trouve aussi très présent en Normandie, Picardie et dans le Nord, régions de production de pommes et du cidre, qui donnent la fameuse « goutte ». Il est aussi présent dans certaines régions du sud, dans lesquelles on fait de l'eau de vie de fruits, notamment de prunes.

La pièce maîtresse de l'outillage du distillateur est l'alambic. Il en existe de différentes tailles, depuis le plus petit utilisé par un seul fermier et souvent composé d'une simple marmite et d'un serpent, jusqu'aux plus imposants, munis d'une chaudière et installés sur une charrette.

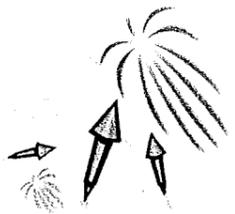
Certains de ces alambics fonctionnaient suivant le vieux principe de la double distillation: le marc est dans une première chaudière, chauffée par un feu de bois; le liquide produit est ensuite versé dans la deuxième chaudière, où la distillation donne l'eau-de-vie. On y ajoute ensuite de l'eau pour diminuer les 60 à 70 degrés d'alcool produits. Notre homme utilise aussi différents entonnoirs, le plus souvent en cuivre, qui servent à mettre l'eau-de-vie en bonbonne au sortir de l'alambic. Le pèse-alcool, permet quant à lui de mesurer le degré de l'alcool produit. Rappelons que cette production est strictement réglementée.

Au fil du temps

L'invention de l'alambic et du principe de la distillation datent d'il y a mille ans. C'est aux Arabes que nous le devons: « Les premiers alambics servirent à fabriquer le fard à paupière connu sous le nom de Khôl. Curieusement, quand les Arabes commencèrent à distiller le vin, ils donnèrent le même nom au produit obtenu: al Khôl, « la chose subtile ». Plus tard, au XIIIème siècle, les alchimistes développèrent la science de la distillation. Pour eux, l'alcool était la première étape vers l'élixir de vie éternelle; c'est de là que lui vient sa dénomination d'eau-de-vie.

La tradition de la distillation du marc pour sa consommation personnelle s'est développée et maintenue jusqu'à notre époque. Chaque agriculteur avait le droit de distiller pour son propre compte environ 20 litres à 50° d'alcool; c'était le privilège du bouilleur de cru qui a été supprimé en 1960. Si vous croisez un distillateur ambulant, regardez-le bien, car bientôt ce métier aura disparu du paysage de nos campagnes.

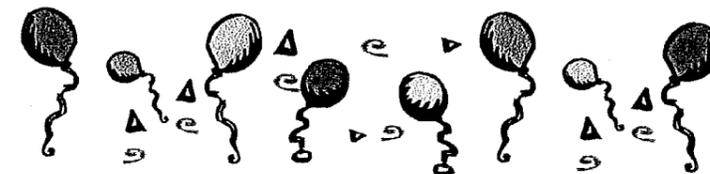
Fête du 14 Juillet



Mardi 13 Juillet

- 22 h : Retraite aux flambeaux. Départ place de l'église

- 23 h : Feu d'artifice, pot de l'amitié et bal à la salle des fêtes



Mercredi 14 Juillet

- 8h à 10h30 : Concours de pêche

- 11 h : Présentation des nouveaux habitants,

pot de l'amitié à la salle des fêtes,

remise des diplômes des maisons fleuries

et de la récompense du jeu de lecture de la feuille de chou.

- 12 h 30 : Repas (Réservation à la mairie)



Adultes (8 €)

- Melon, jambon de Bayonne
- Andouillette ou saucisse ou merguez
- Pommes de terre sautées
- Salade verte et fromage
- Dessert

Enfants (4 €)

- Melon
- Saucisse
- Pommes de terre sautées
- Fromage
- Dessert

(((6)) - 15h à 17h : Jeux gratuits



Réservation du repas du 14 juillet (jusqu'au 10 juillet)

Nombre de repas enfants (jusqu'à 8 ans) :

Nombre de repas adultes :

Choix de la viande :